

Les installations photovoltaïques résidentielles

Accompagnement des particuliers Présentation de la démarche proposée par CVPM



Centrales Villageoises du Pays Mornantais

Contexte local

- ❑ Les Centrales Villageoises du Pays Mornantais (CVPM) a réalisé, en 2017 et 2018, 26 installations PV (25 de 9 kWc + 1 de 36 kWc) en tant qu'investisseur
- ❑ CVPM a plus de 280 actionnaires dont la très grande majorité sont des particuliers
- ❑ La communication de CVPM auprès de ses actionnaires a suscité une demande importante d'informations sur le photovoltaïque résidentiel
- ❑ De plus en plus de particuliers demandaient conseil sur des devis établis par des différentes sociétés
 - ❑ Des prix variant du simple au double pour la même puissance
 - ❑ Présence sur le marché de certains acteurs qui n'inspirent pas confiance et qui donnent une mauvaise image du solaire (pratique commerciale malhonnête, prix élevés, mauvaise qualité des installations, absence de suivi et de SAV,..)



Démarche proposée pour projets photovoltaïques « petites toitures »

Réunion d'information grand public organisée par CVPM en avril 2019 avec l'appui de la communauté de communes

- Présence de 150 participants
- Collecte de 75 coordonnées de particuliers intéressés par une démarche collective

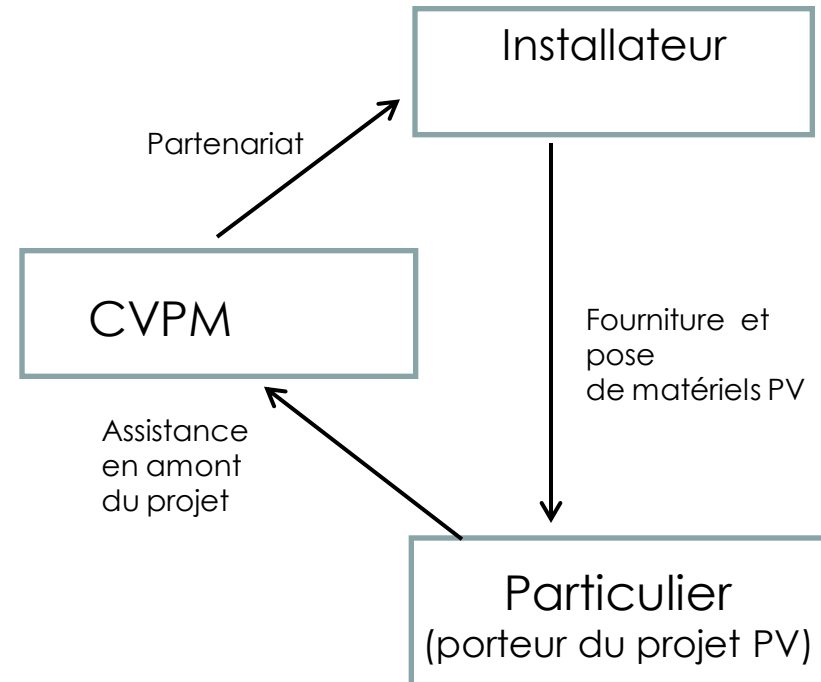
Envoi par CVPM d'une fiche d'identification de projet photovoltaïque (entre 600 Wc et 9 kWc)

Retour de 50 fiches



Démarche proposée pour projets photovoltaïques « petites toitures »

- Accompagnement des particuliers par un chargé de mission CVPM en amont de leur projet PV
- Transmission aux installateurs partenaires des coordonnées des particuliers décidés de passer en phase réalisation (pas de démarchage commercial pour les installateurs)



Démarche proposée pour projets photovoltaïques

Choix des installateurs :

CVPM a établi un partenariat avec des installateurs locaux sur les critères suivants :

- Qualification RGE
- Références et compétences
- Assurances appropriées
- Acceptation des modalités du partenariat proposé par CVPM
 - Achat du matériel chez le distributeur sélectionné
 - Prix négocié pour la fourniture du matériel et de la pose
 - Devis établi au nom des particuliers qui deviennent des clients en direct de l'installateur
 - Versement à CVPM d'une commission pour :
 - l'étude de faisabilité
 - l'apport d'affaires



Accompagnement pour la mise en œuvre d'installations de 3 à 9 kWc

1 - Communication:

- Via les réseaux d'écocitoyens : Centrales villageoises,...
- Réunions publiques d'information sur le photovoltaïque à l'échelon d'un territoire (Communauté de communes, ...) ou à défaut visioconférence
- Site internet
- Objectif : Collecte des coordonnées des porteurs de projets via une fiche d'identification




Accompagnement pour la mise en œuvre d'installations de 3 à 9 kWc

2 – Qualification par CVPM :

- **Contact client :**
- présentation de la démarche, collecte d'informations , motivations du client
- **Etude de faisabilité**
 - Éligibilité des toitures (masques, orientation,..), dimensionnement
 - options (autoconsommation ou vente totale)
 - estimation de la production et taux d'autoconsommation
 - estimation du budget et estimation du retour sur investissement
- Avis sur l'éligibilité du projet
- **Prestation gratuite pour le particulier**

Démarche d'accompagnement des particuliers dans leur projet photovoltaïque

FICHE PROJET

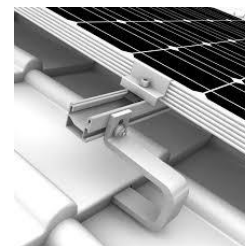
PARTICULIER	
	
Christian MICHEL	06 83 26 77 09
11 chemin du Champ 69440 MORNANT	mibrichri@gmail.com
Parcelle 000 AT 246	45.627017 , 4.663578
TOITURE	
Surface totale disponible : ~ 30m ²	Hauteur : ~ 5m
Orientation : azimut 70° et 250°	Inclinaison : ~ 20°
Couverture : tuiles rondes	Charpente : Fermette
Ombrage : Pas d'ombfrage	
RACCORDEMENT	
Puissance souscrite : 12 kVA	Type : monophasé
Compteur : compteur linky	Emplacement compteur : à l'intérieur de la maison
Consommation : ~ 5000 kWh/an	
Poste de consommation : four et four vapeur, plaques induction, lave linge, frigo, congélateur, lave vaisselle, pompe à chaleur (eau chaude), multimédia	



Accompagnement pour la mise en œuvre d'installations de 3 à 9 kWc

3 – Phase commerciale:

- Réalisée par l'installateur partenaire
- Visite technique de l'installateur partenaire sur site et établissement d'un devis
- Commande directe des particuliers auprès des installateurs partenaires
- Objectif : Passer en phase réalisation



Accompagnement pour la mise en œuvre d'installations de 3 à 9 kWc

4 – Réalisation du projet

- Installation réalisée par l'installateur partenaire
- Rémunération de CVPM: en cas de succès uniquement
 - Etude de faisabilité
 - Contribution pour apport d'affaire



Démarche proposée pour projets photovoltaïques

Modèle économique

La démarche proposée par CVPM (négociation du prix de fourniture avec un distributeur et négociation avec l'installateur sur le prix de vente au client du matériel et de la pose) engendre des économies substantielles entre une démarche individuelle et une démarche collective avec accompagnement CVPM

Une partie des économies dégagées permet de financer la création d'un emploi à temps partiel pour un chargé de mission qui a en charge l'accompagnement des particuliers.

L'autre partie des économies revient au particulier avec un prix de son installation photovoltaïque inférieur au prix qu'il obtiendrait dans une démarche individuelle.



Aspects juridiques

Accompagnement juridique de CVPM par un avocat

Documents contractuels :

- Convention entre CVPM et distributeur
- Convention entre CVPM et installateurs
- Définition de la mission du prestataire
- Information du particulier définissant le type d'accompagnement réalisé par CVPM via son prestataire (gratuité, pas de responsabilité de CVPM,...)

Responsabilités

CVPM n'intervient pas dans la relation client/installateur et sa responsabilité n'est pas engagée dans la réalisation des travaux

En cas de défaillance de l'installation PV :

le particulier contacte directement son installateur

- matériel pris sous garantie si la durée n'est pas dépassée

En cas de sinistre :

- assurance RC et décennale de l'installateur
- assurance du particulier



Démarche proposée pour projets photovoltaïques

Aspects financiers

- *Engagement financier* : CVPM doit faire une avance de trésorerie (payer le chargé de mission selon l'avancement, alors que la commission d'apport d'affaires est facturable à la fin des travaux)
- *Risque financier* : l'activité d'accompagnement ne s'auto-finance pas entièrement si peu de réalisations et beaucoup de visites sans suite

Statuts du chargé de mission

- Le chargé de mission est un prestataire non salarié de CVPM
- Il est rémunéré à l'heure en fonction du temps passé
- Il est salarié d'une coopérative d'activités et d'emplois (CAE)



Démarche proposée pour projets photovoltaïques

Situation de l'accompagnement « petites toitures photovoltaïques » CVPM au 26/03/2021

- Plus de 155 contacts (fiches d'identification de projets complétées)
- Plus de 90 projets étudiés par le chargé de mission CVPM (fiches projet)
- 26 installations en service au 28 mars 2021 (de 3 à 9 kWc)
 - 80% d'installations de 3 kWc en autoconsommation
- Plusieurs dizaines de projets prévus en réalisation en 2021
- Plusieurs centrales villageoises voisines ont rejoint la démarche CVPM
 - Centrales villageoises de la Région Condrieu
 - Coopérative citoyenne des Monts du Lyonnais (Monts Energie)
 - Centrales villageoises des Vallons du Lyonnais (Cevival)
 - Centrales villageoises des Collines Iséroises



Démarche proposée pour projets photovoltaïques

Intérêts de la démarche proposée par CVPM :

- Incitation des particuliers à réaliser leur projet PV dans une démarche collective
- Sélection d'installateurs qualifiés avec références et assurances adaptées
- Choix de composants de qualité (panneaux, onduleurs,...) et standardisation de matériels facilitant la maintenance
- Risques bien plus limités pour le particulier (arnaque financière, défaillance d'entreprise, assurance de l'installateur inadaptée,...)
- Prix compétitif des installations PV
- Accompagnement gratuit pour le particulier pour le montage de son projet même si celui-ci n'aboutit pas
- Contribution à la création d'activités économiques locales dans un secteur plein d'avenir (prestataire, installateurs)



Démarche proposée pour projets photovoltaïques

**MERCI POUR
VOTRE
ATTENTION**

Gérard MOINE (CVPM)

Questions ?

